

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye, Provinces... Sur un an... six mois... trois mois... Les premières 5... ompris et 10...

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Spui, n° 75. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. van Weelden, libraire...

Le 22 Fevrier.

Annales d'Angleterre.

EXPOSÉ FINANCIER. — OPINION DE LA PRESSE ANGLAISE.

Voilà la fin de l'exposé financier présenté vendredi à la chambre des communes, par lord John Russell:

On reproche au gouvernement de n'avoir pas pris des mesures suffisantes pour repousser l'invasion. C'est là un reproche qui n'est nullement fondé. Depuis 1835 l'effectif total de l'armée, de l'artillerie et de la marine a été porté de 135,743 hommes à 196,063 et je dois reconnaître que la chambre s'est toujours montrée disposée à voter les augmentations de l'ancien gouvernement a organisé un corps de 15,000 vieux soldats et le gouvernement actuel a organisé 9,300 hommes des arsenaux, qui servent 1,080 canons et peuvent se porter en tout temps sur tel point donné. Il existe également un projet pour l'organisation d'un corps de garde-côtes, ce qui ajouterait 9,000 hommes à l'effectif des forces militaires du pays.

La question est de savoir si nous devons réduire nos forces, les augmenter dans une proportion considérable ou continuer de temps en temps à augmenter, lorsque le besoin s'en fait sentir, l'effectif des diverses armes. Quant à moi, je pense qu'il ne serait pas prudent de chercher à établir l'équilibre entre les dépenses et les recettes par de larges réductions.

D'un autre côté je crois qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Avec des augmentations modérées dans certaines parties de l'armée de terre, de la marine et de l'artillerie, je crois que le pays se trouvera dans un état de défense suffisant pour obtenir des autres nations des garanties de paix dont principal de tous ces préparatifs.

Si vous vous exposez à ce que l'on puisse vous porter un coup décisif, vous donnez de l'influence au parti de la guerre à l'étranger; mais si vous êtes prêt à repousser toute tentative d'invasion, vous rendez le parti de la paix puissant et prépondérant.

Le gouvernement propose une augmentation non dans l'effectif, mais dans la dépense de la marine. Cette augmentation est de 70,000 liv. qui seront employées à l'achèvement des travaux de défense de nos arsenaux. Quant à l'armée de terre, nous proposons également une augmentation, mais non pas dans l'effectif, 5,000 hommes reviendront bientôt de l'Inde qui est aujourd'hui pacifiés, grâce aux glorieux efforts et à la conduite pleine de sagesse de lord Dalhousie, gouverneur des Indes dans l'intérieur du Royaume-Uni. L'effectif de l'armée sera de 43,000 liv. sterl. Quant à l'artillerie, l'effectif sera de 1,902 hommes, et le chiffre des dépenses de 245,000 liv.

Ainsi l'augmentation proposée pour la marine, l'armée de terre et l'artillerie, s'élèverait en somme à 953,000 liv.

En ce qui concerne la marine, la formation de ce corps rencontre des obstacles et des difficultés qui n'ont pas d'autres époques, un bill sera proposé à l'effet de l'organiser. En attendant, le gouvernement demande 150,000 liv. comme base fondamentale de ce projet de réorganisation.

En conséquence, les dépenses totales de l'année prochaine (1848-49) s'élèveraient à 54,596,500 liv., savoir: pour le service de la dette consolidée et non consolidée, 23,530,000 liv.; pour les dépenses des services publics à la charge du fonds consolidé, 2,750,000 liv.; dépenses de la guerre de la Casserie, 1,500,000 liv.; excédant des dépenses votées pour la marine en 1846, 240,500 liv.; marine, armée de terre et artillerie, 21,320,400 liv.; dépenses diverses, 4,006,000 liv.; milice, 150,000 liv.

Il est évident que, si le gouvernement est dans le vrai, quand il pense qu'il serait impolitique d'introduire des réductions considérables dans l'état naval et militaire du pays, non-seulement il doit renouveler l'income-tax, mais encore recourir à une augmentation d'impôt pour combler le déficit.

Toute tentative de rétablir les droits qui ont été abolis, sur les articles de consommation, me semblerait injuste et imprudente. Le gouvernement s'arrête donc à la proposition de proroger l'income-tax pour une nouvelle période de cinq ans à partir du 5 avril prochain, et de plus de porter cette taxe de 3 à 5 p. c. pendant les deux premières années de cette période.

Tout en reconnaissant la justice de soumettre l'Irlande à cet impôt, le gouvernement pense que le moment n'est pas venu d'imposer cette nouvelle charge à un pays qui lutte encore contre une affreuse période de détresse. Ce n'est pas là être injuste envers l'Angleterre; car si l'Irlande est écrasée par l'impôt, le résultat pour l'Angleterre sera tout aussi déplorable. L'income-tax sera perçu comme précédemment, sans aucune modification dans le mode d'application.

Le produit présumé de l'extension de cet impôt sera de 3,500,000 liv. ce qui portera à 54,750,000 liv. le revenu de l'année 1848-1849. Les dépenses étant évaluées à 54,596,000 liv., il restera un excédant de recettes de 154,000 liv. La seule réduction de droits que propose le gouvernement est celle du droit sur le minerai de cuivre, dont le produit est évalué à la somme minime de 41,000. L'excédant se trouvera donc réduit à 113,000 liv.

Je regrette, dit en terminant l'orateur, qu'il ne soit pas en notre pouvoir de proposer de nouvelles réductions des charges qui pèsent sur le peuple; mais je manquerais à mon devoir envers le pays si je le faisais. J'ai pris pour moi ce qu'il y a de plus odieux dans la tâche d'un ministre, mais c'est un devoir impérieux auquel je n'aurais pas osé me soustraire.

Je terminerai en exprimant ma ferme conviction qu'en suivant la marche que je viens d'indiquer, vous verrez bientôt le crédit commercial du pays rétabli; vous conserverez pure de toute atteinte la foi publique et vous ne courrez pas le danger de voir ce grand empire outragé ou insulté par quelque puissance que ce soit.

L'exposé de lord John Russell, dont nous publions aujourd'hui la fin, a été attaqué avec une violence extrême par plusieurs membres appartenant aux nuances les plus opposées. M. Hume, le premier, a déclaré que jamais il n'avait écouté avec plus de peine la lecture d'un budget. Il a ajouté qu'il ne voterait jamais les augmentations de dépenses proposées pour l'armée, la marine et la milice. Les principaux auteurs du parti protectionniste, le marquis de Granville, sir Robert Inglis, M. D'Israeli, M. Newdegate, etc., ont aussi à leur tour contre la prorogation de l'income-tax, ont pas laissé passer l'occasion de jeter la faute de la triste nécessité où s'est trouvé le cabinet sur la politique commerciale suivie dans ces dernières années; puis est venu M. Cobden, qui a énergiquement blâmé le ministère de chercher l'équilibre dans les augmentations d'impôts au lieu de le chercher dans la réduction des dépenses.

Après cette discussion préliminaire, qui annonce que les projets du ministère rencontreront une vive opposition, la chambre a fixé au 28 la prise en considération.

Nous avons dit que l'exposé financier de lord John Russell a reçu un accueil très peu satisfaisant à la chambre des communes. On peut juger par les extraits que nous donnons ci-dessous des articles publiés sur cet exposé par les principaux journaux de Londres, qu'il n'a pas été apprécié plus favorablement dans la presse que dans le parlement. On verra que les journaux mêmes le mieux disposés pour le cabinet le traitent dans cette circonstance avec une grande sévérité. Voici d'abord un extrait de l'article du Times:

Le pays connaît maintenant la mesure des sacrifices qu'on lui demande. Lord John Russell a annoncé avec assez de lucidité la diminution des recettes, l'augmentation des dépenses et les sacrifices que le pays doit s'imposer. Les Anglais ont horreur du mystère autant que la nature du vide; leurs inquiétudes sont à moitié calmées lorsqu'ils savent à quoi s'en tenir sur la gravité de la situation, la masse de la nation acceptera d'autant mieux cette consolation qu'on a eu soin de lui épargner toute part directe dans les moyens auxquels on a recours pour faire face aux difficultés finan-

cières du moment. Sous le nouveau régime d'impôts, on peut dépenser des millions, en demandant un plus grand nombre encore, construire et armer de nouvelles flottes, mettre sur pied de nouveaux régiments, bien plus, le prince de Joinville lui-même pourrait rançonner la capitale sans que les poches du plus grand nombre s'en ressentissent beaucoup. L'exposé présenté hier soir par lord John Russell est chose parfaitement indifférente à un petit peuple en Angleterre et à la population tout entière de l'Irlande; elle en a autant de souci que de la faillite d'une maison de la Cité ou des embarras dans lesquels pourrait se trouver le trésor du grand turc.

Après avoir passé rapidement en revue l'exposé ministériel et les chiffres principaux du budget, le Times continue ainsi:

Le revenu actuel de l'impôt est de 3 millions environ inférieur au chiffre des dépenses. A moins de vouloir jeter plus profondément la nation dans l'abîme de la dette, nous devons faire produire 3 millions de plus à l'impôt. Comment arriver à ce but? Comment se procurer cet argent? Sur quelles personnes ou sur quelles choses le fardeau doit-il tomber?

Le ministre a répondu à cette question difficile en s'appuyant sur cette maxime vulgaire des financiers « faire travailler le cheval qui en a la force » ou plutôt en frappant ceux qui ne peuvent résister. Il a décidé de perpétuer un système que l'on ne peut appeler constitutionnel ni équitable, ni même honorable et qui ne peut s'excuser que sur ce genre de nécessité dont un conquérant se prévaut contre une province conquise, ou un chef de bédouins contre une caravane égarée. « Il nous faut de l'argent et nous ne pouvons l'avoir que de vous. Les propriétaires résisteraient à une juste taxe sur la propriété et la masse du peuple pourrait peut-être se jeter entre les bras des démagogues en haine d'un impôt qui frapperait équitablement toutes les classes. Il faut donc que l'on se rejette sur l'élite des industries et des professions pour les mettre à contribution. Le ministre prend tout ce qui a un revenu au dessus de 150 liv. par an, tout comme le boucher choisit dans le troupeau tout ce qui excède un certain poids pour le mener à l'abattoir. Telle est le système financier auquel nous sommes arrivés au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

Le Standard... En examinant de près l'exposé de lord John Russell et les demandes auxquelles cet exposé sert de fondement, nous admirons sincèrement sa modération. Il aurait pu tout aussi bien demander un income-tax de 10 ou 20 c. pendant 50 ans, et il eût été tout aussi bien en mesure de justifier cette demande que celle qu'il a faite. Voyons les besoins que l'on expose et les sommes que l'on réclame pour y faire face. Le déficit est d'environ 2 millions, les dépenses supplémentaires pour la dépense nationale pendant cinq ans à 500,000 liv. par an, de 2,500,000 liv., ce qui forme un total de 4,500,000 liv.

Pour faire face à ces dépenses, le premier lord de la trésorerie demande modestement:

Table with 2 columns: Description and Amount. Le produit de 2 ans de l'income-tax au taux actuel. Liv. st. 11,000,000. 40 p. c. additionnel. 1,000,000. Le produit de 3 ans de plus du même impôt au taux actuel. 16,500,000.

Total... Liv. st. 31,900,000

Trente un millions sterling pour faire face à une dépense de 4 millions 500,000 liv. st. Tous les orateurs qui ont pris la parole dans la séance d'hier, à l'exception d'un seul, se sont élevés contre cette monstrueuse proposition et nous espérons que cette unanimité ne sera pas moins énergique dans le pays.

Le Globe seul loue lord John Russell d'avoir abordé franchement la difficulté. Il déclare qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre que celui qu'il a pris.

Le London Telegraph, journal qui ne paraît que depuis le 1<sup>er</sup> février, porte un jugement très sévère sur l'exposé du cabinet. Nous trouvons ce jugement résumé dans les trois lignes suivantes:

Jamais exposé financier plus déplorable, appuyé par des arguments plus

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 23 FEVRIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE IX.

Après le départ de sa gouvernante, Mlle de Beaumesnil continua donc d'écrire son journal ainsi qu'il suit:

« Pour bien comprendre ces nouveaux événements, il faut revenir sur le passé, chère maman.

« Le lendemain de mon arrivée chez mon tuteur, je suis allée à l'église avec Mlle Hélène; je me recueillais dans ma prière en songeant à toi, ma mère, lorsque Mlle Hélène m'a fait remarquer un jeune homme qui priait avec ferveur au même autel que nous.

« Ce jeune homme, je l'ai su plus tard, se nomme M. Celestin de Macreuse.

« L'attention de Mlle Hélène avait été attirée sur lui, me dit-elle, parce que, au lieu de s'agenouiller, comme tout le monde, sur une chaise, il était à genoux sur les dalles de l'église; c'était aussi pour sa mère qu'il priait, car nous l'avons ensuite entendu demander au prêtre qui vint faire la quête de notre côté, une nouvelle neuvaine de messes à la même chapelle pour le repos de l'âme de sa mère.

« En sortant de l'église, et au moment où nous allions prendre de l'eau bénite, M. de Macreuse nous en a offert en nous saluant, car il nous précédait au bénitier; plusieurs pauvres ont ensuite entouré ce jeune homme; il leur a distribué une abondante aumône en leur disant d'une voix émue: « Le peu que je vous donne, je vous l'offre au nom de ma pauvre mère qui n'est plus. Priez pour elle. »

« A l'instant où M. de Macreuse disparaissait dans la foule, j'ai aperçu M. de Maillefort; entrerait-il dans l'église? en sortait-il? Je ne sais; Mlle

« Hélène, l'apercevant en même temps que moi, a paru surprise, presque inquiète de sa présence. En revenant à la maison, elle m'a plusieurs fois parlé de M. de Macreuse, dont la piété paraissait si sincère, la charité si grande; elle ne connaissait pas ce Monsieur, — me dit elle, — mais il lui inspirait beaucoup d'intérêt, parce qu'il semblait posséder des qualités presque introuvables chez les jeunes gens de notre temps.

« Le lendemain, nous sommes retournées à l'église; nous avons de nouveau rencontré M. de Macreuse: il fait ses dévotions à la même chapelle que nous; cette fois il semblait si absorbé dans sa prière, que, l'office terminé, il est resté à genoux sur la pierre, qu'il touchait presque du front, tant il semblait accablé, anéanti par la douleur; puis, s'affaisant bientôt sur lui-même, il est tombé à la renverse... évanoui, et on l'a transporté dans la sacristie.

« Malheureux jeune homme, — m'a dit Mlle Hélène, — combien il regrette sa mère! quel bon et noble cœur il doit avoir!

« J'ai partagé l'attendrissement de Mlle Hélène, car mieux que personne je pouvais compatir aux souffrances de M. de Macreuse, dont la figure douce et triste révélait un profond chagrin.

« Au moment où la sacristie s'ouvrait aux bedeaux qui emportaient M. de Macreuse, M. de Maillefort, qui se trouvait son passage, se mit à rire d'un air ironique.

« Mlle Hélène parut de plus en plus surprise et inquiète de rencontrer une seconde fois M. de Maillefort à l'église.

« — Ce satan, — me dit-elle, — ne peut venir dans la maison de Dieu que pour quelque maléfice.

« Dans l'après-dîner de ce jour, Mme de la Rochaigne m'a décidé, malgré ma répugnance, à venir faire une promenade avec elle et une de ses amies; nous avons été prendre Mme la duchesse de Senneterre, que je ne connaissais pas, et nous sommes allées aux Champs-Élysées; il y avait beaucoup de monde; notre voiture s'étant mise au pas, Mme de la Rochaigne a dit à Mme de Senneterre.

« — Ma chère duchesse, est-ce que ce n'est pas M. votre fils que je vois là-bas à cheval?

« — En effet, c'est Gerald, — a répondu Mme de Senneterre en regardant de ce côté.

« — J'espère bien qu'il nous verra, — a ajouté Mme de Mirecourt, — et qu'il viendra nous saluer.

« — Oh! — a repris Mme de la Rochaigne, — M. de Senneterre n'y manquera pas, puisque heureusement Mme la duchesse est avec nous. Je dis heureusement, et je me trompe, — a ajouté Mme de la Rochaigne, — car la présence de Mme la duchesse nous empêche de dire tout le bien que nous pensons de M. Gerald.

« — Oh! quant à cela, — a répondu Mme de Senneterre, en souriant, — je n'ai aucune modestie maternelle: jamais je n'entends dire assez de bien de mon fils.

« — Vous devez pourtant, Madame, — a répondu Mme de Mirecourt, — être bien satisfaite de ce sujet, si avide que vous soyez...

« — Mais à propos de M. de Senneterre, — a dit Mme de Mirecourt à Mme de la Rochaigne, — Savez-vous pourquoi M. de Senneterre s'est, à dix-huit ans, engagé comme simple soldat?

« — Non, — a répondu Mme de la Rochaigne, — je sais, en effet, que M. de Senneterre, parti comme soldat, malgré sa naissance, a gagné ses grades et la croix sur le champ de bataille, au prix de nombreuses blessures, mais j'ignore pourquoi il s'est engagé.

« — Madame la duchesse — a ajouté Mme de Mirecourt en s'adressant à Mme de Senneterre, — n'est-il pas vrai que M. votre fils a voulu partir soldat, parce qu'il trouvait lâche d'acheter un homme pour le renvoyer à la guerre se faire tuer à sa place?

« Il est vrai, — répondit Mme de Senneterre, — mais la raison que mon fils nous a donnée, et il a accompli son dessein, malgré mes larmes et les prières de son père.

« — C'est superbe — a dit Mme de la Rochaigne. Il n'y a au monde que M. de Senneterre capable de montrer une résolution si chevaleresque.

« — Oh! je puis dire avec un juste orgueil qu'il n'est pas de meilleur fils que Gerald, — dit Mme de Senneterre.

« — Et qui dit: bon fils... dit tout, — reprit Mme de la Rochaigne.

« J'écoutais en silence cette conversation, partageant la sympathie qu'inspirait aux personnes dont j'étais accompagnée, la généreuse conduite de M. de Senneterre s'engageant comme soldat plutôt que d'envoyer quelqu'un se faire tuer pour lui.

« A ce moment, plusieurs jeunes gens passaient au pas de leurs chevaux, en sens inverse de nous; je vis l'un d'eux s'arrêter, retourner son cheval et venir se placer à côté de notre calèche, qui allait aussi au pas.

« Ce jeune homme était M. de Senneterre; il salua sa mère. Mme de la

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.



détectables, et de nature à entraîner de plus funestes conséquences, n'a été soumis au parlement.

Plus loin le même journal parlant des allusions faites par lord John Russell aux différends qui ont éclaté à diverses reprises entre les cabinets de France et d'Angleterre, s'exprime ainsi :

Ces allusions ont été universellement condamnées; on a compris que c'était l'homme mécontent et non l'homme d'Etat qui parlait. Le noble lord a fait un appel aux préjugés nationaux pour obtenir la sanction de ses augmentations de dépenses. Mais lord Palmerston et lui verront qu'ils se sont trompés et que la haine contre la France à laquelle ils ont fait un appel n'existe que chez eux et chez leurs amis.

Le Morning-Chronicle réserve son opinion sur le plan financier en lui-même. Il attend pour se prononcer les développements promis par lord John Russell, mais il s'exprime nettement sur la manière dont lord John Russell a traité la question de la défense nationale.

Nous ne pouvons que regretter, dit ce journal, que lord John Russell ait fait allusion à la France dans les termes dont il s'est servi. Sans doute il est juste que nous accordions une attention sérieuse à nos relations avec ce peuple puissant et guerrier; mais faire des mesures militaires prises par la France l'objet d'observations ministérielles à la chambre des communes d'Angleterre, les mettre en regard de nos moyens de défense et en faire un motif pour une augmentation correspondante de notre part, c'est paraître-il, un mauvais moyen de s'assurer la bienveillance du peuple français. Nous craignons que nos voisins généraux, mais sensibles et irritables, ne regardant le budget de 1848 comme établi par le ministre en vue d'une guerre possible avec la France.

Le Morning-Chronicle prévoit que le projet ministériel soulevé des discussions très orageuses dans le parlement.

Le Sun s'élève avec énergie contre l'augmentation de l'impôt sur le revenu. Il reconnaît que l'équilibre doit être rétabli entre les recettes et les dépenses par une augmentation d'impôts, mais il voudrait que cette augmentation frappât exclusivement la propriété au lieu de frapper l'industrie et les professions libérales. Il invite de la manière la plus pressante les électeurs à protester contre le projet ministériel, et à prendre l'engagement de ne jamais confier leur mandat aux représentants qui voteraient pour l'augmentation du taux de l'impôt sur le revenu, et à transmettre ces déclarations écrites aux membres de la chambre des communes le jour où les résolutions ministérielles seront mises en discussion dans cette assemblée.

Le Morning-Herald est plus hostile encore. Il n'admet pas la possibilité de l'adoption du projet du gouvernement. Il attribue en grande partie le déficit de la mise en pratique des doctrines du Free-trade.

Le Daily-News est aussi peu favorable que ses confrères à l'exposé ministériel, voici en quels termes il s'exprime sur le passage relatif à la défense du pays.

« Les circonstances et les convenances semblaient suggérer la nécessité de ne pas porter le budget de 1848 à un chiffre plus élevé que celui de 1847, présenté au milieu d'une grande prospérité commerciale et financière et de relations internationales fort peu différentes de celles dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui. Dans les douze dernières années nos dépenses militaires ont été augmentées en silence et sans que l'on proclamât publiquement les motifs de cette augmentation. Ainsi, l'Angleterre tout en prenant des précautions ne fournissait aucun prétexte à des provocations. Mais aujourd'hui nous avons l'étrange spectacle d'une discussion sur la politique étrangère à propos du budget. Nous voyons le premier ministre de la couronne faire une énumération jalouse des bâtiments de la marine française et le nom du duc de Wellington associé aux yeux du public avec la nécessité d'augmenter nos moyens de défense. »

Nous terminerons ces citations par le passage suivant de l'Economist :

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, aujourd'hui que l'on peut considérer cet impôt comme une source permanente et fixe de revenu, nous devons protester contre l'exemption au profit de l'Irlande. Ce pays a eu sa large part des avantages de la politique sage et éclairée à laquelle nous devons les réductions des droits de douanes adoptées dans les six dernières années, et il n'y a pas de raison pour qu'il ne supporte pas également sa part du déficit produit en grande partie par les sacrifices que l'Etat s'est imposés pour secourir la classe pauvre de l'Irlande dans la dernière calamité, s'il est une classe de personnes qui doit contribuer à couvrir le déficit actuel, c'est celle des personnes qui possèdent en Irlande un revenu de plus de 150 livres par an.

Mais le point de l'exposé du noble lord qui doit à notre sens soulever les plus graves objections, c'est celui relatif à l'organisation de la milice. Sous le point de vue politique, économique et social, cette mesure ne peut être considérée que comme une mesure rétrograde. Il serait difficile de présenter un projet qui soulève plus d'objections et qui soit plus de nature à altérer le caractère et les habitudes du peuple anglais.

Si le budget que vient de présenter lord John Russell est le budget de la paix, ce sera moins à cause du budget et de l'augmentation d'impôt qu'à cause des autres points généraux qu'il révèle.

L'administration générale des prisons de l'Etat vient de faire publier la statistique de maisons de détention et de correction du royaume en 1846. Cette statistique se divise en neuf tableaux : 1° de la population et de la situation commune et morale des prisonniers; 2° de leur état sanitaire; 3° du nombre et de la classification des jugements prononcés par les tribunaux contre les prisonniers; 4° de la durée des peines criminelles; 5° de celle des peines correctionnelles; 6° de celle des peines militaires; 7° de la nature des crimes et délits commis par les condamnés; 8° de l'entretien des condamnés pendant la durée de leur détention; et 9° des métiers exercés par les prisonniers avant leur emprisonnement. — Nous extrayons de ces divers tableaux les détails suivants :

**Désignation et population des prisons de l'Etat :** Une à Leyde pour militaires; 1 à Woerden pour les hommes; 1 à Gouda pour les femmes; 1 à Rotterdam pour les jeunes gens, et 1 à Leeuwarden pour les hommes. Ces maisons de détention peuvent contenir sans encombrement 3552 condamnés; au 31 décembre 1846 la population était de 3313. Le maximum des prisonniers présents en 1846 a été de 3001 hommes, 381 femmes; le minimum de 2724 hommes et de 321 femmes.

Le nombre des détenus a été de 4016 condamnés néerlandais et 377 étrangers. Relativement à la religion professée par les condamnés, on a compté 2571 protestants, 1674 catholiques et 148 israélites. Quant à leur degré d'instruction 2709 savaient lire et écrire à leur entrée dans la prison, et 1684 n'avaient reçu aucune espèce d'instruction; à leur sortie, au 31 décembre 1846, 711 étaient suffisamment instruits, 973 ne l'étaient qu'imparfaitement. Des punitions disciplinaires ont été infligées, dans la prison, à 846 condamnés; 3547 n'ont encouru aucune peine. Le nombre total des détenus pendant le cours de 1846, a été de 4393.

**Etat sanitaire.** En 1846 on a compté chez les hommes 80,240 jours de maladie et chez les femmes 18,181 jours. Les grandes chaleurs de l'été de 1846 ont exercé une fâcheuse influence sur l'état sanitaire des prisons de Leyde et de Gouda, et occasionné des fièvres.

**Durée des condamnations criminelles.** Le nombre des détenus condamnés a été de 1803, ainsi répartis : à un emprisonnement de moins d'un an, 1; de moins de deux ans, 50; de 2 à 5 ans, 821; de 5 à 10 ans, 655; de 10 à 15 ans, 141; de 15 à 20 ans, 36; de plus de 20 ans, 14; condamnés à mort dont la peine a été commuée à un emprisonnement, 85; condamnés qui après leur emprisonnement ont encore dû subir une peine correctionnelle, 50.

**Durée des condamnations correctionnelles.** Le nombre des détenus appartenant à cette classification a été 1587, ainsi répartis : à un emprisonnement de moins d'un mois, 8; de 1 à 6 mois, 16; de 6 à 12 mois, 48; de 12 mois à deux ans, 654; de 2 à 3 ans, 253; de 3 à 4 ans, 161; de 4 à 5 ans, 320; de 5 à 10 ans, 126; de plus de 10 ans, 1.

**Nature des crimes et des délits commis par les condamnés :** Contre l'ordre public, falsification et altération de la monnaie de l'Etat, 32; faux en écritures privées, 104; détournement d'argent et de marchandises, 12; résistance et violence contre les agents de l'autorité, 38; évasion de prisonniers et refuge accordé aux coupables, 4; mendicité, vagabondage et trouble apporté au repos public, 30; contravention à des lois particulières, 1; en tout 221. Contre les particuliers, meurtre, assassinat et tentative d'assassinat, 64; infanticide, 14; menaces, 25; blessures volontaires et mauvais traitements, 212; blessures involontaires, 9; attentat aux mœurs et viol, 42; polygamie et adultère, 4; enlèvement de mineurs, 2; faux témoignage et perjure, 15; calomnie, 3; en tout 390 condamnés; contre des propriétés, vol et tentative de vol, 2900; banqueroute, 105; abus de confiance, 21; incendiaires 37; ensemble 3,063 condamnés. Délits militaires : désertions, 522; insubordinations, 165; ensemble 687. Chiffre total des condamnés, 4,393.

Age des condamnés lors de leur emprisonnement. Au-dessous de 10 ans, 8; de 10 à 13 ans, 43; de 13 à 16 ans, 145; de 16 à 18 ans, 258; de 18 à 20 ans, 341; de 20 à 25 ans, 1,104; de 25 à 30 ans, 778; de 30 à 35 ans, 502; de 35 à 40 ans, 386; de 40 à 50, 489; de 50 à 60 ans, 284, au-dessus de 60 ans, 55.

Le Roi, LL. AA. RR. le Prince Henri des Pays-Bas, le Prince et la Princesse Frédéric et la Princesse Louise des Pays-Bas, ont assisté, dimanche dernier, au service divin dans l'église dite Kluiskerk et entendu le prêche du très-révérént M. H. ydecooper. Ce ministre évangélique a rappelé dans la prière le souvenir de l'anniversaire de la naissance de S. A. R. le Prince d'Orange, dont la fête avait été célébrée la veille, et à l'occasion des nouvelles favorables reçues dernièrement de la santé de S. A. R. le Prince Alexandre, a adressé d'ardentes prières au Ciel pour la conservation des jours du Prince et le complet rétablissement de sa santé.

On écrit d'Amsterdam que l'hôtel du consul-général des royaumes des deux-Siciles et de Sardaigne, M. d'Arata, a été, dimanche soir, brillamment illuminé, à l'occasion de la nouvelle reçue officiellement de la concession de constitutions dans ces deux royaumes.

Le Handelsblad publie le bulletin servant de la Bourse d'Amsterdam d'hier :

« L'événement le plus remarquable qui ait eu lieu depuis quelques jours à notre Bourse, est le mouvement progressif de baisse qu'éprouvent, par suite de ventes successives, les fonds autrichiens jusqu'ici toujours si recherchés par nos capitalistes. La cause de cette baisse doit être attribuée aux nouvelles peu rassurantes reçues de la Lombardie, à la nécessité qui en résulte pour l'Autriche de faire de nouveaux armements et à la gêne qu'éprouveraient en ce moment les finances de l'Autriche. »

« Sous l'influence de cette baisse les fonds hollandais ont été plus ou moins déprimés, sans cependant qu'on ait à signaler un mouvement quelconque peu prononcé. »

« Les espagnols ont été fermes avec assez d'affaires, et les portugais étaient plus offerts. »

Dans sa séance de samedi, la chambre des lords a adopté en comité le bill qui autorise le gouvernement à établir des relations diplomatiques avec le saint-siège. Mais un amendement présenté par le comte d'Eslington, qui a été adopté après une assez vive discussion à 3 voix de majorité (67 contre 64), est contraire au principe même du bill en ce qu'il empêche que ces relations ne soient établies sur un pied de parfaite réciprocité entre les deux Etats. Cet amendement porte, en effet, que le gouvernement ne pourra admettre comme ambassadeur de la cour de Rome un envoyé revêtu d'un caractère ecclésiastique.

Un autre amendement, introduit par le duc de Wellington et accepté par le gouvernement, consiste à remplacer dans le libellé du bill le titre de Souverain-Pontife par celui de souverain des Etats romains.

Le Standard, en annonçant le résultat du vote sur l'amendement de lord Eslington, fait précéder ses réflexions sur ce vote de ces mots en grands caractères : « Triomphe du protestantisme, défaite du cabinet. » Cependant l'archevêque d'York et trois autres membres du banc des évêques ont voté contre l'amendement.

Le budget de la marine anglaise vient d'être publié. Le gouvernement britannique propose une augmentation considérable de subsides pour ce service, dont les dépenses s'accroissent chaque année. En premier lieu, le cabinet whig demande la régularisation par la chambre d'une dépense supplémentaire de plus de 6 millions, qui a été faite dans le cours des douze mois finissant au 31 mars 1847. Le budget de la marine en 1847-1848 était de 89,000,000 fl., et il contenait une augmentation de 2 1/2 à 3 millions sur le budget ordinaire de l'année précédente. Le projet de budget pour 1848-1849 qui vient d'être proposé au parlement, s'élève en total à 98,000,000 fl., il présente ainsi une augmentation de 7 millions sur le budget de 1847-1848.

Le cabinet whig justifie l'augmentation du budget de 1848-1849, par la nécessité de construire un certain nombre de bâtiments à vapeur de premier rang, attendu que l'essai d'appliquer la vapeur à des frégates construites pour marcher à la

» Roch... me le présent; il me dit quelques paroles gracieuses, puis il fit en passant plusieurs tours de promenade auprès de nous; il ne passait pas sans que nous ne le voyions, sans que les personnes qui l'occupaient, n'échappassent quelque signe amical avec M. de Senneterre, qui me parut inspirer une bienveillance générale.

» Pendant l'entretien qu'il eut avec nous, il fut très gai, et nous moquaient, mais sans méchanceté; il ne railla que des ridicules évidents pour tous, et qui passèrent devant nos yeux.

» Peu de temps avant que M. de Senneterre nous quittât, nous fûmes croisés par une magnifique voiture à quatre chevaux, marchant à pas comme nous, et dans laquelle se trouvait un homme devant qui un grand nombre de personnes se découvraient avec déférence; cet homme salua profondément M. de Senneterre, qui, au lieu de lui rendre son salut, le toisa d'un air dédaigneux regard.

» — Ah! mon Dieu, Monsieur de Senneterre, — lui dit Mme de la Rochaigne, tout ébahie, — mais c'est M. du Tillenl qui vient de passer.

» — Eh bien! Madame? — répondit M. de Senneterre.

» — Il vous a salué.

» — C'est vrai, j'ai eu un moment de surprise, — répondit M. de Senneterre.

» — Et vous ne lui avez pas rendu son salut?

» — Je ne salue plus M. du Tillenl, Madame.

» — Mais tout le monde le salue.

» — On a tort.

» — Pourquoi cela, Monsieur de Senneterre?

» — Comment? pourquoi? — dit son aventure avec Madame.

» Puis s'interrompant sans doute gêné par ma présence, M. de Senneterre reprit, en s'adressant à Mme de la Rochaigne :

» — Connaissez-vous sa conduite avec certaine marquise?

» — Sans doute.

» Eh bien! Madame, un homme qui agit avec cette cruauté lâche et est un insupportable, je ne salue pas un misérable.

» trop rigoriste.

» — Moi, — reprit M. de Senneterre en riant, — moi, rigoriste, quelle effreuse calomnie! je veux vous prouver le contraire, tenez, regardez bien ce petit brougham vert qui vient là, et...

» — Gerald, s'écria vivement Mme de Senneterre en me désignant du regard à son fils, — car j'avais machinalement tourné la tête du côté de la voiture signalée par M. de Senneterre, et occupée par une très jeune et très jolie femme qui me parut le suivre des yeux.

» A l'interpellation de sa mère et au regard que je jetai sur moi, M. de Senneterre se mordit les lèvres, et répondit en souriant :

» — Vous avez raison, ma mère, les anges seraient trop malheureux s'ils apprenaient qu'il y a des démons.

» Sans doute, mais cette sorte de sarcasme m'était indifféremment adressée par M. de Senneterre, car deux de ces dames me regardèrent en souriant à leur tour, et je me sentis très embarrassée.

» L'heure étant venue de quitter la promenade, Mme de Senneterre dit à son fils :

» — A tout à l'heure, vous dînez avec moi, n'est-ce pas, Gerald?

» — Non, ma mère, et je vous demande pardon de ne pas vous avoir prévenu que je disposais de ma soirée.

» — C'est très malheureux pour vous, — reprit Mme de Senneterre en souriant, — car j'ai moi-même disposé de vous ce soir.

» — A merveille, ma mère, — répondit affectueusement M. de Senneterre, — j'écriais un mot pour me dégager, et je serai à vos ordres.

» — Et après nous avoir salués, M. de Senneterre partit au galop de son cheval, qui le montait avec une aisance et une grâce parfaites. J'ai fait cette remarque et m'en suis attristée, car la tournure de M. de Senneterre m'a rappelé la rare élégance de mon pauvre père.

» Autant qu'il m'a paru, dans cette entrevue, et quoiqu'il m'eût très peu adressé la parole, M. de Senneterre doit avoir un caractère franc, généreux, résolu, et une tendre déférence pour sa mère. C'était d'ailleurs ce que je pensais ces dames, car jusqu'au moment où nous les avons quittées, elles n'ont pas cessé de faire l'éloge de M. de Senneterre.

» Le lendemain et le jour suivant, nous avons revu M. de Senneterre à l'église; sa santé paraissait non moins profonde, mais plus calme, ou plutôt plus morne. Deux ou trois fois le hasard voulut qu'il jetât les yeux sur nous, et je ne sais pourquoi mon cœur se serrait en comparant ses traits d'une douceur si mélancolique, son extérieur humble et timide à

» l'aisance cavalière de M. le duc de Senneterre.

» Le lendemain de notre promenade aux Champs-Élysées, j'accompagnai mon tuteur au jardin du Luxembourg, ainsi que je le lui avais promis.

» Nous visitâmes les serres et les belles collections de rosiers, lorsque nous avons été abordés par un ami de M. de la Rochaigne, et que l'a présenté sous le nom de M. le baron Ravilou de Ravil, je crois.

» Ce Monsieur nous a accompagnés pendant quelques instants; puis, tirant sa montre il a dit à M. de la Rochaigne :

» — Pardon de vous quitter si tôt, Monsieur le baron; mais je tiens à ne pas manquer la fameuse séance.

» — Quelle séance? — a demandé mon tuteur.

» — Comment! Monsieur le baron, vous ignorez que M. de Mornand parle aujourd'hui.

» — Il serait possible?

» — Certainement : tout Paris est à la chambre des pairs, car lorsque M. de Mornand y parle, c'est un événement.

» — Je le crois bien, un si admirable talent! — a repris mon tuteur. — un homme qui ne peut pas manquer d'être ministre un jour ou l'autre.

» Ah! quel malheur de n'avoir pas été prévenu. Je suis sûr, ma chère pupille, que cette séance vous eût intéressée, malgré les folies que vous nous contées Mme de la Rochaigne. C'est pour le coup qu'elle m'eût accusé de guet-apens, si j'avais pu vous faire assister à la séance d'aujourd'hui.

» — Mais si Mademoiselle en avait le moindre désir, — a dit M. de Ravil à mon tuteur, — je suis à votre disposition, Monsieur le baron. Justement, lorsque je vous ai rencontrés, j'attendais une de mes parentes et son mari; ils ne viendront probablement pas; je m'étais procuré des billets de la tribune diplomatique, et s'ils pouvaient vous être agréables.

» — Ma foi! qu'en dites-vous, ma chère pupille?

» — Je ferai monsieur, ce qu'il vous plaira, et, d'ailleurs, il me semble, ajoutai-je, par égard pour mon tuteur, — qu'une séance de la chambre des pairs doit être, en effet, fort intéressante.

» — Eh bien! j'accepte votre offre, mon cher Monsieur de Ravil. — a répondu vivement M. de la Rochaigne, et vous aurez la robe et bonne fortune, tenez, ma chère pupille, — ajouta-t-il, — de tomber justement un jour où doit parler M. de Mornand. C'est une faveur du sort.

» Nous hâtaâmes le pas pour gagner le palais du Luxembourg.

» Au moment où nous sortions des quinconces, j'ai vu de loin M. de



voile, n'a pas réussi. Dans ce but, il a le projet de consacrer, cette année, 1,500,000 francs à la création d'ateliers nouveaux à Portsmouth et à Woolwich. Il destine d'autres sommes à l'agrandissement des bords, à l'amélioration des arsenaux, à l'instruction des ouvriers de la marine, à l'augmentation de la solde des matres et des matelots. Et enfin, il propose d'acheter, au prix de 370,000 fl., deux navires pour aller à la recherche de sir John Franklin, dont on n'a pas reçu de nouvelles depuis son départ pour une expédition au pôle arctique. Une partie de cette dernière somme serait employée à défrayer un voyage par terre entrepris dans le même but.

L'Observateur autrichien publie, à propos des affaires d'Italie, un long article dans lequel il déclare que, pour toutes les modifications administratives désirées par la Lombardie, on pourra s'entendre et les vœux des populations seront discutés. Quant à la pensée de séparer la Haute-Italie de l'empire et de provoquer un changement de dynastie, le gouvernement autrichien sera inexorable sur ce point.

Voici l'article de l'Observateur autrichien :

« En ce qui concerne l'Italie, on ne saurait déclarer assez souvent ni assez énergiquement qu'une intervention contraire aux traités, dans les affaires d'un territoire étranger, est aussi éloignée des intentions de l'Autriche, qu'elle est décidée à ne tolérer aucune intervention dans son propre pays. Ce que les journaux italiens publient chaque jour à ce sujet doit être démenti constamment. Quant aux motifs de l'agitation actuelle dans le royaume Lombardo-Vénitien, ils sont de deux sortes. Pour les uns, qui concernent l'administration du pays, il est permis de s'entendre, et les vœux du pays doivent être discutés. Quant aux autres, loin de pouvoir être mis en discussion, les faire valoir est déjà un crime qui mérite châtement. Il s'agit de séparer la Haute-Italie de l'Empire et d'amener un changement de dynastie. Nous avons déjà dit dans un précédent article, que malheureusement ce n'étaient pas les abus de l'administration qui avaient provoqué les désordres; mais que ces motifs avaient une source criminelle.

« Les Italiens sont trop réfléchis pour ne pas comprendre bientôt à quoi ils s'exposent en suivant cette voie. Autant ils sont convaincus que le gouvernement autrichien n'aime pas à recourir aux mesures extrêmes, mais préfère avancer lentement, prudemment, et pour ainsi dire forcément, autant ils savent qu'on finira par agir. Ils doivent aussi comprendre quelles mesures l'administration politique devra adopter, lorsque la monarchie entière et la dynastie seront menacées. Ne faudra-t-il pas alors déclarer le pays en état de guerre? Ne faudra-t-il pas introduire les conseils de guerre et la loi martiale et lever des contributions, car les révolutions sont chères et coûtent beaucoup d'argent? Ce moment serait nécessairement hâté si de pareils efforts révolutionnaires, menaçant l'Etat et la dynastie, compaient sur un appui au delà de la frontière de Lombardie.

« Les Italiens sont un peuple économe et calculateur; ils se demandent, au plus fort de la passion, ce qui arriverait nécessairement, en cas de non réussite, à ce pays, où coulent le miel et le lait, à ce pays riche et abondant, avantage jusqu'à présent par le gouvernement autrichien. Ils auront sous les yeux le tableau des Polonais plus belliqueux vis-à-vis de l'armée russe, et le génie protesteur de leur pays leur conseillera de ramener leurs efforts sur le terrain légal; alors on pourra s'entendre et l'on s'entendra. Ils verront alors qu'il leur est avantageux de faire partie d'un grand Etat où la monarchie, au lieu de s'opposer à eux comme un seul homme, tendra la main pour agir en commun; et par des efforts réunis on ressuscitera alors le lien multiple des éléments individuels de la monarchie autrichienne, efforts qui ne devront pas effacer les différences nationales, mais les unir dans un grand intérêt, et qui auront pour but de consolider le trône du souverain et de le tirer de la difficulté du présent sans secousse, en assurant son avenir.

« Voilà la tâche de l'Autriche, et quelque difficile qu'elle soit, elle sera remplie. Les événements ont été appréciés et profondément sentis par tout le monde : du trône jusqu'à la cabane, chacun sent la nécessité de cette solution; mais, avant de mettre la main à l'œuvre, il faut que l'ordre et la tranquillité règnent au dedans et au dehors. Dans cette affaire si importante, le souverain et la nation marcheront d'accord, et, si Dieu le permet, on entendra aussi ce cri de l'ancien temps : Tout est possible à l'Autriche, si elle le veut. »

Les journaux suisses nous révèlent aujourd'hui un fait sur lequel ils avaient cru d'abord devoir se taire, dans la séance de la diète du 15. Il paraît que, dans cette séance, le général Dufour, auquel MM. les radicaux voulaient, il y a quelques semaines,

Mallefort, qui semblait nous suivre... Cela m'a surprise et inquiété... — Comment ce méchant homme se rencontre-t-il presque toujours sur nos pas? — me suis-je dit : — qui donc pouvait ainsi l'instruire de nos projets? —

La tribune diplomatique où nous avons pris place, était déjà remplie de braves gens très élégants; je me suis assise sur l'une des dernières banquettes, entre mon tuteur et M. de Ravil.

Celui-ci ayant entendu quelqu'un dire à côté de nous qu'un célèbre orateur (il ne s'agissait pas de M. de Mornand) devait aussi parler dans cette séance, M. de Ravil a répondu qu'il n'y avait pas d'autre orateur célèbre que M. de Mornand, et que cette foule n'était venue que pour l'entendre. Presque aussitôt, celui-ci est monté à la tribune, et il a fait un grand silence.

J'étais incapable de juger, et en grande partie, de comprendre le discours de M. de Mornand; il s'agissait de sujets auxquels je suis tout-à-fait étrangère; mais j'ai été frappée de la fin de ce discours dans lequel il a parlé avec une chaleureuse compassion du triste sort des familles des pêcheurs, attendant sur le rivage un père, un fils, un époux, au moment où le tempête s'élevait.

Le hasard voulut que M. de Mornand, en prononçant ces touchantes paroles, se tournât du côté de notre tribune; sa figure imposante me frappa d'une profonde commotion pour le sort des infortunés qui paraissaient prendre la défense.

Il est admirable, — dit à demi-voix M. de Ravil en essayant ses yeux, car il semblait vivement ému.

M. de Mornand est sublime!! — s'écria mon tuteur : — il suffit de son discours pour faire améliorer le sort de mille familles de pêcheurs.

Plusieurs applaudissements accueillirent la fin du discours de M. de Mornand; il allait quitter la tribune lorsqu'un autre pair de la diète, d'une figure maligne et caustique, dit de sa place d'un air sûr :

Je demande à la chambre la permission de poser une simple question au compte de Mornand avant qu'il ne descende de cette tribune, et que sa généreuse et soudaine compassion pour les pêcheurs de morue ne soit complètement évaporée.

Si vous m'en croyez, Monsieur le baron, — dit aussitôt M. de Mornand à mon tuteur, — nous quitterons tout de suite la tribune, de peur de la foule; M. de Mornand a parlé, tout le monde va vouloir s'en aller

élever une statue, a donné sa démission. Sa demande été accueillie par la diète.

Le Journal des Débats, dans son article de fond de ce jour, s'écrie : Pour un banquet, pour une question de réunion politique qui pouvait être tranchée de mille autres manières, mettre tout Paris en rumeur ! Nous citons dernièrement l'exemple de lord Gordon. Le prétexte qu'il prit était aussi légal que le vôtre; il s'agissait de porter une pétition au parlement. Lord Gordon, pour son malheur, ne réussit que trop bien à remuer la population ! et tout le monde sait quels désastres affligèrent la ville de Londres !

S'adressant aux hommes de l'opposition, les Débats leur rappellent les réflexions de l'historien anglais exposant l'origine de cette sédition qui mit Londres à deux doigts de sa ruine; elles s'appliquent parfaitement à votre imprudente conduite :

« C'est une conséquence funeste de tous les appels faits à la multitude en matière de gouvernement, que les premières mesures raisonnables et modérées soient toujours dénaturées par des enthousiastes ou des intrigants. Des hommes ou mal intentionnés ou fanatiques se mettent à la tête du peuple et acquièrent un ascendant dangereux; et comme ils manquent de la prudence ou de la probité nécessaire pour diriger une population égarée, des causes insuffisantes en apparence et méprisables dans leur origine sont suivies des plus terribles effets; c'est ainsi que pendant que des hommes également recommandables par leur position et leurs talents emploient des moyens qu'ils croient constitutionnels, pour aigrir l'esprit des citoyens, qu'ils leur inspirent de l'aversion pour le gouvernement établi, et qu'ils les excitent à demander à grands cris des changements trop importants pour être ainsi réclamés, un aveugle emportement, secondé par une imprudence sans bornes, entraîne les résultats les plus punitifs, etc... »

Nous apprenons avec un vif plaisir, que le grand violoniste Hauman, qui produit en ce moment une si vive impression à Amsterdam, se fera entendre à La Haye vers la fin du mois prochain. Ses concerts à Amsterdam et ses nombreux engagements en province, ne le laisseront libre que vers cette époque. Il nous sera donc aussi donné d'apprécier cette réputation européenne.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler ici l'immense succès que M. Hauman a obtenu à Amsterdam, dans les deux concerts qu'il a donnés au Théâtre et à Felix Meritis. L'enthousiasme qu'inspire le grand talent de cet artiste, a été chaque fois à son comble; l'orchestre du Théâtre-Français, à l'issue du premier concert de M. Hauman, a donné une sérénade au grand artiste. Nous apprenons aussi et nous nous plaisons à le dire, que le succès que M. Hauman a obtenu à Utrecht, au concert des étudiants, a été ni moins brillant, ni moins enthousiaste.

La représentation du vaudeville *Zoé ou l'Amant prêté* a obtenu hier au soir un succès complet, grâce au jeu charmant, plein d'intelligence et de sentiment de Mlle Chevalier, qui a été vivement applaudie dans tout le cours du joli rôle de Zoé.

Mme Didot, comme toujours, a excité un véritable enthousiasme dans le nouvel opéra *L'Ame en peine*. Cette excellente artiste déploie toutes les belles et rares qualités de cantatrice et de comédienne d'une manière vraiment supérieure.

Le jeune pianiste Alfred Jaëll est arrivé depuis quelques jours à La Haye. Nos dilettantes qui ont gardé bon souvenir du brillant talent dont cet artiste a donné tant de preuves l'année dernière dans nos concerts, lors de son passage dans cette ville, apprendront cette nouvelle avec une vive satisfaction.

### Le banquet Parisien.

Nous avons annoncé hier qu'un certain nombre de députés conservateurs ayant voté dernièrement contre le ministère sur la question des banquets et de la réforme, avaient vainement tenté de s'interposer auprès de leurs collègues de la gauche, et d'obtenir, au nom de l'ordre, une renonciation au projet de banquet.

Cependant, malgré le premier échec, de nouvelles négociations ont été ouvertes à la fin de la soirée de samedi par le parti des conservateurs progressistes pour arriver à ce résultat.

« car il n'y plus rien d'intéressant.

« M. de la Rochaigne m'offrit son bras, et, au moment où nous quitions la salle, nous avons entendu des éclats de rires universels.

« — Je vois ce que c'est, — dit M. de Ravil, — M. de Mornand écrase sous ses sarcasmes l'imprudent qui avait eu l'audace de vouloir lui poser une question, car, lorsqu'il le veut, ce diable de M. de Mornand a de l'esprit comme un démon.

« Mon tuteur m'ayant proposé de reprendre notre promenade et d'aller jusqu'à l'Observatoire, j'y ai consenti.

« M. de Ravil nous accompagnait.

« — Monsieur le baron, — dit-il, à mon tuteur, — avez-vous remarqué Mme de Bretigny, qui est sortie presque en même temps que nous? —

« — La femme du ministre? non, je ne l'avais pas remarquée, — répondit mon tuteur.

« — Je le regrette pour vous, Monsieur, car vous eussiez vu l'une des meilleures personnes que j'ai pu rencontrer; on n'a pas d'idée de l'admirable parti qu'elle sait tirer de sa position de femme de ministre, de tout le bien qu'elle fait, des injustices qu'elle répare, des secours qu'elle obtient... C'est une véritable Providence...

« — Cela ne m'étonne pas, — reprit mon tuteur, — dans une condition pareille à celle de Mme de Bretigny, on peut faire tant de bien, car...

« Et, s'interrompant, mon tuteur dit vivement à M. de Ravil :

« — Ah ! mon Dieu ! Est-ce que ce n'est pas lui, là-bas dans cette allée retirée? Tenez, il se promène en regardant les fleurs.

« — Qui cela, Monsieur le baron? —

« — M. de Mornand, voyez donc.

« — Si... fait... — répondit M. de Ravil, c'est lui, c'est bien lui; il vient oublier son triomphe de tout-à-l'heure, se délasser de ses grands travaux politiques en s'amusant à regarder des fleurs. Cela ne m'étonne pas, car, avec son talent, son génie politique, c'est l'homme le meilleur... le plus simple qu'il y ait au monde, et ses goûts le prouvent bien. Après son admirable succès, que recherche-t-il? la solitude et des fleurs.

« — Monsieur de Ravil, vous connaissez M. de Mornand? — lui demanda mon tuteur.

« — Très peu... je le rencontre dans le monde.

« — Mais enfin, vous le connaissez assez pour l'aborder, n'est-ce pas? —

« — Certainement.

« — Eh bien ! allez donc le féliciter sur le succès qu'il vient d'obtenir;

Cette tentative a encore échoué et au moment même où elle semblait devoir complètement réussir.

Les députés de la gauche avaient répondu aux premières ouvertures faites par une députation de leurs honorables collègues, qu'ils prenaient non seulement l'engagement d'accueillir une Adresse de leur part, mais même qu'ils prenaient d'avance celui de se rendre au vœu qui y serait exprimé, sous la double condition, 1. que les signataires de l'Adresse y inséreraient la promesse de renverser le cabinet actuel, contre lequel ils ont, d'ailleurs, voté dernièrement; 2. que l'Adresse porterait, en forme de garantie de cette promesse, la signature de quinze députés au moins ayant voté avec le ministère sur la question des banquets et de la réforme.

Il paraît que, malgré la difficulté de cette dernière partie de la tâche qui leur était imposée, les conservateurs progressistes étaient parvenus à porter déjà à 36 ou 37 le nombre des signatures de leur Adresse, lorsqu'un malentendu du, dit-on, à un mot échappé de la bouche d'un député de la gauche, a soulevé une question d'amour-propre dont le résultat a été l'anéantissement de l'Adresse.

Les journaux de la gauche publient la note suivante :

« Les députés de l'opposition se sont réunis de nouveau ce matin, afin de délibérer sur la part qu'ils doivent prendre à la manifestation qui se prépare pour le maintien du droit de réunion contesté et violé par le ministre. Après avoir entendu le rapport de sa commission, l'assemblée a reconnu, à l'unanimité, qu'il était plus que jamais nécessaire de protester, par un grand acte de résistance légale, contre une mesure contraire aux principes de la constitution comme au texte de la loi. En conséquence, il a été résolu que, mardi prochain, on se rendrait en corps au lieu de la réunion.

« Une telle résolution est le plus bel hommage que les députés puissent rendre à l'intelligence, au patriotisme, aux sentiments généraux de la population parisienne. Les députés de l'opposition ne sauraient admettre avec les ennemis de la liberté, qu'un peuple dont on méconnaît les droits soit condamné à choisir entre l'obéissance servile et la violence. Ils en sont donc certains d'avance, la population tout entière comprendra qu'une manifestation pour le droit contre l'arbitraire manquera son but si elle ne restait paisible et régulière. Paris a fait souvent des efforts héroïques, de grandes révolutions. Il est appelé aujourd'hui à donner un autre exemple aux peuples, à leur montrer que, dans les pays libres, l'attitude calme et ferme du citoyen respectant la loi, défendant son droit, est la plus irrésistible comme la plus majestueuse des forces nationales. Deux grands résultats seront ainsi obtenus : la consécration d'un droit inhérent à toute constitution libre, et la preuve éclatante du progrès de nos mœurs politiques.

« Les députés de l'opposition comptent donc sur la sympathie et sur l'appui de tous les bons citoyens, comme ceux-ci peuvent compter sur leur dévouement infatigable et sur la fermeté de leurs résolutions.

« Séance tenante, il a été donné lecture d'une lettre par laquelle les députés acceptent l'invitation des commissaires du 12<sup>e</sup> arrondissement; quatre-vingt-sept députés l'ont déjà signée. »

Nous donnons, à titre de renseignement, la version du Commerce sur les négociations qui ont eu lieu entre l'opposition et les membres dissidents de la majorité.

« Cette après-midi, à la chambre, trente-trois députés conservateurs, se portant forts pour sept autres de leurs collègues, auraient fait offrir à M. Odilon Barrot la combinaison suivante, propre selon eux, à éviter au pays une crise orageuse.

« L'opposition eût formellement renoncé à la manifestation qui doit avoir lieu mardi 22 février de leur côté, les députés conservateurs auraient annoncé, pour lundi, des interpellations au ministère sur la question du droit de réunion et sur les suites déplorables qu'ont eues ses provocations réactionnaires; un vote motivé contre le ministère aurait été posé alors, pour clore ces interpellations; et les 189 députés formant depuis le dernier vote la minorité parlementaire, grossis des 40 nouveaux dissidents, auraient renversé le cabinet en se prononçant en faveur de l'ordre du jour motivé.

« On ajoute même qu'un projet de lettres était déjà libellé, dans lequel les trente-trois conservateurs promettaient leur vote et ceux des sept collègues dont ils se portaient garants.

« Voici ce qui aurait été répondu à cette ouverture si inattendue :

« — Il est trop tard. Ce n'est point une question de portefeuilles, c'est une question de principes qui se trouve posée désormais entre la majorité et la minorité, entre le ministère et le pays. Il faut que cette question soit vidée. Le banquet aura lieu. »

Le même journal donne les détails suivants sur les dispositions qui se rattachent à la réunion projetée.

« nous vous suivrons, et nous verrons de près ce grand homme. Que dites-vous de notre complot, ma chère Pupille? —

« — Je vous accompagnerai, Monsieur; j'en ai toujours à voir des hommes qui semblent aussi distingués que M. de Mornand.

« Changeant alors la direction de notre marche, et guidés par M. de Ravil, nous sommes bientôt arrivés dans l'allée où se trouvait M. de Mornand; aux compléments que lui adressa M. de Ravil, et, par occasion, mon tuteur, M. de Mornand répondit avec autant de modestie que de simplicité, m'adressa deux ou trois fois la parole avec une extrême bienveillance, et après un court entretien, nous laissâmes M. de Mornand à sa place.

« — Ce n'est pas, — dit M. de Ravil, — qu'avant six mois peut-être cet homme de formes si simples gouvernera la France!

« — Dites donc de formes excellentes, mon cher Monsieur de Ravil, — reprit mon tuteur, — M. de Mornand a tout à fait des manières de grand seigneur; il est à la fois affable, et imposant. Dam, ce n'est pas un de ces freluquets imbéciles, comme on en voit tant, qui ne songent qu'à leur cravate et à leurs chevaux!

« — Et ces freluquets-là seront généralement peu appelés à gouverner la France, — reprit M. de Ravil, — je dis gouverner, parce que M. de Mornand n'accepterait pas un ministère en sous-ordre; il sera chef du cabinet qu'il formera.

« — Eh ! mon Dieu, — dit M. de la Rochaigne, — j'y a pas encore six semaines que l'on parlait de lui dans les journaux comme président d'un nouveau ministère.

« — Dieu le veuille, Monsieur le baron ! Dieu le veuille pour le bonheur de la France, pour la paix de l'Europe, pour le repos du monde, — ajouta d'un ton profondément pénétré M. de Ravil, — nous nous quittons bientôt.

« En rentrant avec mon tuteur, je pensais que c'était une bien belle et bien haute position que celle d'un homme qui pouvait, comme M. de Mornand, avoir une si grande influence sur le bonheur de la France, sur la paix de l'Europe et sur le repos du monde.

« Voilà, ma chère maman, dans quelles circonstances j'ai rencontré, pour la première fois, MM. de Macreusé, de Senneterre et de Mornand.

« Telles ont été les suites de ces rencontres. »

(La suite à demain.)



Tous les détails d'organisation du banquet qui servira de protestation pour le droit de réunion sont arrêtés définitivement. Un local se présente en ce moment, dans les environs des Champs-Élysées, pour recevoir les souscripteurs et les invités. C'est toujours pour le mardi 22 février. Le nombre des souscripteurs et des invités sera à peu près de deux mille. Le cortège se formera, dit-on, sur la place de la Madeleine. Il se formera d'officiers supérieurs de la garde nationale de Paris et des départements, de pairs de France, d'une centaine de députés, de membres de la magistrature et des conseils-généraux, de gardes nationaux, de députations envoyées par les départements, des écoles de Paris, etc.

Le banquet devant avoir lieu à midi, on se réunira probablement au point indiqué vers onze du matin, et l'organisation du cortège sera confiée à des commissaires spéciaux. D'ailleurs tout drapeau, tout signe extérieur sera interdit, et l'on s'efforcera surtout d'empêcher tout cri, toute manifestation bruyante.

Comme on le comprend, nous publions ces détails d'une manière toute provisoire, en l'absence de documents officiels. Mais il est bon, à la veille pour ainsi dire de cette manifestation, de calmer certaines inquiétudes, de rassurer certaines alarmes non motivées, en montrant à la population calme et laborieuse de la capitale que toutes les garanties seront données à l'ordre par la présence, par le concours unanime de tout ce que Paris compte de citoyens attachés au maintien de l'ordre.

**Nouvelles d'Italie.**

Nous avons reçu, dit le *Journal des Débats*, de nombreuses lettres de l'Italie méridionale; nous nous bornerons à en extraire les faits principaux.

La constitution a été promulguée à Naples; elle a paru le 11 février dans le journal officiel de Naples, et a été accueillie avec enthousiasme par la population.

D'après ce qu'on nous écrit, les négociations avec la Sicile se poursuivent activement, et il y a lieu d'espérer qu'elles aboutiront à un heureux résultat. Il paraîtrait que certains viles considérables de la Sicile auraient manifesté l'intention de s'entendre avec le gouvernement napolitain, sans pousser les choses à l'extrême, comme on n'avait voulu le faire à Palerme.

Nos lettres de Rome sont du 10 au soir. Les esprits étaient fort agités dans cette ville, et l'on nous écrit que dans cette même soirée du 10 une démonstration populaire venait d'avoir lieu. Le peuple, ému par l'annonce de constitutions proclamées dans d'autres États italiens, s'est porté au Quirinal avec des drapeaux tricolores pour demander à Pie IX de nouvelles et plus considérables concessions. Le pape s'est présenté au balcon et a donné sa bénédiction à la foule; mais on dit qu'il se serait absolument refusé à introduire dans le gouvernement pontifical des modifications radicales que sa conscience repousserait.

Nous attendons de nouveaux renseignements sur ce point, et nous sommes convaincus que cet illustre pontife, qui a déjà tant fait pour son peuple, n'hésitera pas à prendre toutes les mesures qu'il croira utiles au bonheur de ses sujets. Quant au dessein que notre correspondant semble attribuer au parti, exalte d'obtenir par les violences des concessions que Pie IX ne croirait pas devoir accorder à son peuple, nous dirons qu'il nous est impossible d'admettre une telle supposition. Personne n'ignore au-delà des Alpes que la cause des réformes en Italie est indissolublement unie à celle de Pie IX, et que le jour où, par impossible, l'Europe devrait croire qu'on aurait essayé de faire violence au chef du catholicisme, ce jour-là la cause libérale italienne aurait reçu un échec irréparable.

M. Guarnacci, le promoteur de l'insurrection livournaise, vient d'être rendu à la liberté avec plusieurs de ses co-accusés.

Voici les détails que donne, sur la manifestation dont parle le *Journal des Débats*, une correspondance de Rome, en date du 13 février, adressée au *Sémaphore* de Marseille:

Il vient de se produire dans cette capitale des événements qui rassurent complètement les amis du progrès. Pie IX a publié une proclamation admirable, par laquelle il calme les alarmes du public au sujet d'une invasion étrangère, qu'il considère comme impossible aujourd'hui. Mais, dit-il, le cas échéant, il ferait appel à sa redoutable armée de deux cent millions de catholiques, qui soutiendrait avec lui les droits et l'honneur de son trône, avec la même vigueur que mettraient des fils à défendre la maison paternelle.

Le journal officiel de Rome, du 12, contient la démission des trois ministres ecclésiastiques, et la sécularisation des trois ministères les plus importants pour les États romains. Ce sont: le ministère de la justice qui manquait en ce pays, celui de la police, qui était, comme vous le savez, odieuse, et celui du commerce et des travaux publics.

L'advocat Starbinetti est nommé ministre de la justice; M. Pastolini, député de Ravennes, est nommé au commerce, et le P. Gaëtani de Teano à la police. Le P. de Teano surtout est un homme instruit, distingué et très-avancé. Vous savez que le ministère de la guerre est déjà sécularisé.

Voilà donc quatre ministres laïcs dans le conseil des ministres, c'est une bonne garantie contre les tendances des autres.

Rome et les États romains sont ivres de joie et d'enthousiasme. C'est là une réforme positive; le Pape l'avait promise dans sa proclamation du 10 de ce mois. Il y a eu, à l'occasion de cette proclamation du Pape, une manifestation brillante à Rome et bénédiction papale. Mais auparavant, le Pape a parlé au peuple; sa courte harangue a produit une vive impression. Pie IX a exhorté la foule à l'union des cœurs, et il a ajouté que les vœux qui lui sont adressés ne devaient porter atteinte ni à la sainteté de l'État ni à celle de l'Église. Je dois ajouter qu'il n'a pris la parole qu'après avoir entendu ce cri (le seul qui ait retenti): « Vive le Pape libéral. »

Nous avons reçu des nouvelles de Messine jusqu'au 7 février. Les hostilités avaient été suspendues entre la citadelle et la ville, grâce à l'intervention des capitaines de vaisseaux étrangers qui se trouvaient dans le port.

L'Université de Padoue est temporairement fermée par ordre du vice-roi.

D'après les journaux de Turin, l'agitation a gagné toute la Lombardie: la fermentation est grande à Udine, à Trévise, à Bellune, à Vicence. A Mantoue il y a eu des troubles.

**H. VAN WEERDEN ET C<sup>e</sup>, Hoogstraat.**

Viennent de recevoir diverses nouvelles parties de SOIERIES, de tous genres, et dernières dispositions qu'ils continueront de réaliser aux plus promptement pour compte d'un fabricant de Lyon, qui, étant en liquidation, a chargé la susdite maison de cette opération:

- 4/4 GROS DE NAPLES NOIR, qui se vendent régulièrement fl. 1.40 à fl. 1.60 ne surpasseront le prix de fl. 1.00.
- 4/4 POULT DE SOIE, id. . . . . 2.25 . . . 2.50 . . . . . 1.85.
- 5/8 LUSTRINE, id. . . . . 1.85 . . . 1.90 . . . . . 1.30.
- 4/4 BRILLANTINE RAYÉ PEKING en coul. . . . . 1.80 . . . 2.60 . . . . . 1.20.
- 4/4 POULT DE SOIE A CARREAUX, id. . . . . 1.75 . . . 1.95 . . . . . 1.30.
- 4/4 GROS MAIN GLACÉ, id. . . . . 2.50 . . . 2.75 . . . . . 1.85.

(1<sup>re</sup> qualité.)  
4/4 FOULARDS POUR ROBES en rayé et à carreaux, pour. . . . . 0.60 cts.  
Les demandes et les ENVOIS D'ÉCHANTILLONS de ces SOIERIES seront à la charge de la susdite maison.

Voici les bases de la constitution, soumise au pape par le père Ventura:

« Convertir la Consulte actuelle en chambre des députés, avec voix délibérative pour toutes les questions financières et voix simplement consultative pour les autres questions; changer le collège des cardinaux en chambre haute qui n'aurait pas à s'occuper des mêmes objets que la consulte, mais qui exercerait une sorte de haute surveillance et de juridiction suprême sur tous les rouages de l'administration; confier le gouvernement en majeure partie à des laïques. »

**Nouvelles de la Plata.**

Nous recevons des nouvelles de Montevideo du 20 décembre. et de Buenos Ayres du 17 et 18.

Des dépêches du général Urquiza, de Corrientes, annoncent qu'il a remporté une victoire éclatante à la tête des forces de Rosas et d'Entrerrios contre les Correntinos, il leur a fait 1200 prisonniers et parmi eux un grand nombre d'officiers; 700 de ces malheureux ont été massacrés. La plupart de ceux qui se sont échappés ont cherché un refuge dans le Paraguay.

De Montevideo on annonce que dans la prévision d'une attaque d'Oribe, six pièces de canon et un bataillon de la marine ont été débarqués de la flottille française, pour prendre position sur un des points les plus fortifiés de la ville.

C'est le 20 décembre que le port de Buenos-Ayres s'est fermé pour les navires faisant le commerce avec Montevideo ou ayant touché à ce port.

**Nouvelles d'Espagne.**

Madrid, 14 février.

La séance d'aujourd'hui au sénat, a été sans intérêt, mais la chambre des députés a été saisie d'une question politique qui n'a pas manqué d'intérêt: Il s'agissait de l'interpellation relative aux derniers événements d'Italie, annoncée depuis quelques jours, par le député Borrégo. Le ministre des affaires étrangères des finances de l'intérieur, de l'instruction et de la marine étaient présents. M. Borrégo, après avoir exprimé les vives sympathies qui ont toujours existé entre le peuple Italien et le peuple espagnol, et après avoir fait un pompeux éloge du St. Père, a demandé au gouvernement et à la chambre entière de proclamer leurs vœux et leurs sympathies pour les nouvelles institutions de l'Italie; il a demandé aussi la nomination d'un agent diplomatique dans le Piémont.

M. le duc de Soto-Mayor a déclaré que le gouvernement Espagnol approuvait complètement les derniers changements faits en Italie. Il a ajouté que quelques forces navales avaient été envoyées en Sicile et à Naples afin de protéger les nationaux, en cas de besoin, et enfin, il a dit que, si, par suite de ces événements, une guerre venait à éclater, le gouvernement espagnol était décidé à suivre une politique toute nationale, en se retranchant dans une complète neutralité.

M. M. Facundo Infante a exprimé les sympathies les plus vives pour la liberté italienne.

Au départ du courrier M. Martinez de la Rosa commençait à parler dans le même sens. Cette question doit être close aujourd'hui et l'on peut dire que toute la chambre a approuvé les nouvelles institutions de l'Italie.

Mgr. Benelli n'attend, pour présenter ses lettres de créance qui l'accréditent comme nonce du pape près la cour d'Espagne, que le vote des cortès sur la loi de dotation du clergé.

**THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.**

Jeudi 24 Février 1848. — (Représentation n° 105.)

**NORMA,**

grand-opéra en trois et cinq parties, paroles imitées de l'italien, par M. E. Mounier, musique de Bellini.

Précédé de:

**L'Article 213,**

vaudeville en un acte, par MM. Dennery et G. Lemoine.

On commencera à 7 heures précises.

**Grande Salle et Théâtre Tivoli.**

DIMANCHE, 27 FÉVRIER 1848.

**GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.**

Le Bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

**ANNONCES.**

**ON DONNE 10,000 FRANCS.**

A celui qui prouvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves! Cette Eau de Lob arrête aussi la chute des cheveux, les régénère et les conserve jusqu'au tombeau. — Flacon à 5 et 10 frs. S'adresser à M. Leopold Lob, chimiste, rue Saint-Honoré, n° 281, à Paris.

**Des maladies nerveuses et génératives, OU TRADUCTION FRANÇAISE DU TRAITÉ MÉDICAL ANGLAIS SUR LA VIRILITE,**

De sa débilité prématurée, avec les instructions pour sa parfaite conservation.

Traduit sur la 35<sup>e</sup> édition: 180 pages. — Prix: 4 fr., sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscrétion.

Essai médical sur les maladies des organes de la génération, provenant d'habitudes vicieuses, des excès en général, des influences du climat et de la contagion, etc., etc., s'adressant à ceux qui en sont affectés dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, avec des observations pratiques concernant le mariage, le traitement et la guérison des affections nerveuses et mentales, des maladies contagieuses au moyen desquelles on peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abîmée, et atteindre à la plus longue carrière qu'il soit accordé à l'homme de parcourir.

Le tout illustré de nombreuses gravures d'anatomie, sur acier, colorées, démontrant les diverses fonctions, sécrétions et compositions des organes dans leur état sain et de maladie; avec des instructions pour correspondances et cas particuliers:

par S. L. CURTIS et C<sup>e</sup> chirurgiens consultants, Frith street, Soho-quare, Londres.

L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que 50,000 exemplaires ont été vendus en France et en Angleterre seules. En vente, à Bruxelles, chez Tarride, Longue rue de l'Ecuyer, au prix de quatre francs. On expédie contre remboursement. (Affranchir.)

**Cours des Fonds Publics.**

Bourse d'Amsterdam du 21 Février.

	Int.	20 fév.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active . . . . .	2 1/2	58 1/2	53 1/2	53 1/2
Dito dito . . . . .	3	—	64 1/2	64 1/2
Dito en liquidation . . . . .	3	—	64 1/2	65
Dito dito . . . . .	4	84	33 1/2	33 1/2
Dito des Indes . . . . .	3 1/2	—	—	—
Synlicat . . . . .	3 1/2	—	83 1/2	—
Société de Commerce . . . . .	4 1/2	—	161 1/2	161 1/2
Act. du lac de Harlem . . . . .	5	—	—	—
Chemin de fer du Rhin . . . . .	4 1/2	—	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 1/2	—
Dito dito. 1828 & 1829	5	—	103 1/2	—
Inscript. au Grand-Livre . . . . .	6	—	—	—
Certificats au dito . . . . .	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	91 1/2	—
Emprunt de 1840 . . . . .	4	—	85 1/2	85 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp. . . . .	4	—	85 1/2	85 1/2
Passive . . . . .	—	—	—	—
Dette différée à Paris . . . . .	—	—	4 1/2	—
Deferred . . . . .	—	—	—	—
Ardoins . . . . .	5	—	16 1/2	—
Dito intérieur à 6 m. . . . .	3	—	26 1/2	26 1/2
Coupons Ardoins . . . . .	—	—	11 1/2	—
Obligations Goll. & Comp. . . . .	5	—	97 1/2	—
Dito métalliques . . . . .	5	—	94 1/2	—
Dito dito . . . . .	2 1/2	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre . . . . .	3	—	—	—
Actions 1836 . . . . .	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839 . . . . .	—	—	—	—
Id. Id. 1843 . . . . .	—	—	—	—
Obligations à Londres . . . . .	3	—	—	—

Bourse de Paris du 20 février à Tortoni.

Les cons. anglais d'hier arrivaient avec 1/4 de baisse sur les cours de vendredi; le 3 p.c. français qui avait fermé hier 74.10 était offert à 74.10 et à 74.05 demandé.

**Bourse d'Amsterdam du 21 Février.**

Métalliques, 5 % . . . — Naples, 5 % . . . — Ard., 5 % 16 1/2 . . . — Dette différée ancienne, . . . — Passive 5 % . . . — Lots de Hesse . . . — Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins sans variation.

**Bourse de Londres du 19 Février.**

3 % Cons. 89 1/2 . . . — 2 1/2 % Holl. 54 1/2 . . . — 4 % id. 85 1/2 . . . — Esp. 5 % 20 1/2 . . . — 21. — 3 1/2 82 1/2 . . . — Portug. 4 % 25 1/2 . . . 26 1/2 . . .

**CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.**

HEURES DE DÉPART: D'Amsterdam à Rotterdam.

AU DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARELEM.	DE VOULLENZANG.	DE VEENHURG.	DE WARHOV.	DE LEIDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-33	10-42	11-00	11-11	11-18	11-28	11-45	11-55
11-15	11-45	12-29	12-29	12-45	12-50	12-50	1-00	1-00	1-11	1-23	1-30	1-45
4-30	5-05	5-19	5-29	5-50	6-02	6-12	6-32	6-38	6-49	7-03	7-15	7-30
7-30	8-05	8-19	8-30	8-51	9-03	9-13	9-30	9-46	9-57	10-16	10-28	10-45

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCH. EDAM.	DE DEFT.	DE BAYWIK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE WARHOV.	DE VEENHURG.	DE VOULLENZANG.	DE HARELEM.	ARRIVÉE A AMSTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9-03	9-18	9-24	9-45	9-56	10-15	10-45
12-00	12-11	12-29	12-29	12-45	1-00	1-07	1-17	1-38	1-49	2-10	2-45
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-03	4-18	4-25	4-46	4-56	5-15	5-45
5-30	5-42	6-01	6-07	6-18	6-33	6-48	6-55	7-16	7-26	7-45	8-15
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9-03	9-10	9-31	9-41	10-00	10-30

**LA HAYE, chez Leopold Loebenberg, Sout. 75.**

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONVELD et Fils, Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK Hoofdsteeg.